

# Section Agro-écologie et Ecophyto

## 6 juin 2018 à la Préfecture

Liste des participants :

### 25 membres désignés sur Arrêté préfectoral dont 27 voix (sur un quorum de 19)

Administrations & Collectivité	Nom du représentant
Préfecture de la Martinique	M. le Préfet ou son représentant
DAAF	M. Jacques HELPIN
DEAL	Mme Nadine CHEVASSUS
CTM	Mme Nadine RENARD

Organismes	Nom
ADCM	Mme Denise MARIE
AMIV	M. Philippe DEGRAS
AMM	M. Maurice BONTE
APROMAR	Mme Gwenaëlle QUERNEAU-COTTIN
ASSAUPAMAR	M. Patrice PERSIA
CHAMBRE D'AGRICULTURE	M. Frantz FONROSE
CIRAD	Mme Marie-France DUVAL
CODERUM & SICA CANNE UNION	M. Erick EUGENIE
COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE	Mme Marie-France TOUL
EPLEFPA Robert	M. Eric SACREZ
FREDON	M. Alex DUCTEUIL
GDSM	M. Jean GROS-DESORMEAUX
IMAFLHOR	Mme. Ruidice RAVIER
IMAFLHOR	M. Daniel PLISSONEAU
JEUNES AGRICULTEURS	Représenté par pouvoir à M. FONROSE
LTA	M. Gwenaël QUENETTE
ODE	M. Loic MANGEOT
PARM	Mme Katia ROCHEFORT
SAFER	Mme Mylène MONTANHES
SALARIES AGRICOLES/CGTM	M. Bernabé GROS-DESORMEAUX
SICA BANAMART	M. David DURAL

### 24 invités et intervenants

Organismes	Invités / intervenants
APPROMAR	Emy NJOH ELLONG
CA 972	Isabelle JEAN-BAPTISTE
CA 972	Olivier CAREME
CA 972	Hélène MARIE-NELY
CA 972	Thierry VILNA
CA 972	Mylène ETIENNE
CA 972	Anaïs BALUSTRE (stagiaire)
CIRAD	Marie-France DUVAL
CODERUM	Claude SELIOT
CTCS	Olivier GROLLEAU
DAAF 972	Jean IOTTI
DAAF 972	Bertrand HATEAU
DAAF 972	Marie RAIMBAULT
DAAF 972	Laura BECHELEN
DAAF 972	Camille LATOUR
DAAF 972	Jean-Pierre DEVIN
DAAF 972	Monette MARIE-LOUISE
DAAF 972	Sylvette SEBASTIEN
DEAL	Christophe GROS
DEAL	Monique FRESINO
FREDON	Elodie FRANÇOIS
IT2	David DURAL
Jeunes Agriculteurs	Audrey DRELA
ODE	Alexandre ARQUE

Début de la séance à 8h50

## INTRODUCTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Patrick AMOUSSOU-ABDEBLE ouvre la séance, en rappelant l'objet de la réunion de la Section « Agroécologie et Ecophyto » (SAE), et en présentant l'ordre du jour : bilans des actions 2017 ; les appels à projets ; et enfin les perspectives du plan Ecophyto.

Mme Nadine RENARD, représentante de la CTM et co-présidente de la SAE, souligne que les actions déployées dans le cadre du plan Ecophyto sont primordiales pour l'avenir de l'agriculture. Mme RENARD ne pourra cependant pas assister à l'intégralité de la réunion à cause d'une séance plénière organisée à la CTM.

M. Jacques HELPIN, rappelle que la SAE est une instance de gouvernance pour le développement agricole qui associe les acteurs du développement et de la recherche.

## BILANS 2017

### ❖ Indicateurs de suivi Ecophyto – DAAF/SALIM

M. Bertrand HATEAU présente en premier lieu les évolutions apportées aux indicateurs de suivi du plan Ecophyto cette année : prise en compte des importations parallèles pour une meilleure estimation des quantités de substances actives vendues en Martinique ; référence aux Normes de Qualité Environnementales dans l'évaluation de l'état des cours d'eau ; et la mise en place d'un suivi pesticides dans l'air en 2018.

Suite à la présentation des indicateurs de suivi, Mme RENARD demande plus de précisions sur l'évolution des indicateurs d'impact sur les eaux de surface. M. HATEAU répond que le suivi des concentrations moyennes de substances actives est intégré dans les indicateurs Ecophyto de l'année 2016, qui ne prenaient auparavant en compte que les fréquences de détection. Une analyse sur les années antérieures est nécessaire pour évaluer l'évolution de la qualité des eaux de surface.

### ❖ Certiphyto – DAAF/SFD

Mme Sylvette SEBASTIEN présente les types de certificats et les voies d'accès à la formation, qui ont évolué en 2016. 3754 certiphyto ont été délivrés (cumul jusqu'à Mai 2018), dont 1669 dans la catégorie « décideur en exploitation agricole » et 1583 dans la catégorie « opérateur ».

Sur la question de M. Eric EUGENIE concernant le taux d'agriculteurs concernés par ce certificat, M. HELPIN répond que, en se basant sur les déclarations PAC, la couverture du certiphyto semble correcte (environ 1800 déclarations).

### ❖ Surveillance Biologique du Territoire (SBT) - Chambre d'agriculture

Mme Hélène MARIE-NELY présente le cadre de l'action d'épidémiosurveillance en Martinique. En 2017, est introduit dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) le suivi de l'enherbement, et les perspectives 2018 sont déjà à l'œuvre avec notamment un bulletin d'information spécial agrumes sur le chancre citrique.

M. HATEAU rappelle que la SBT et le BSV sont des outils mis à disposition des agriculteurs pour l'aide à la prise de décision et augmenter leur technicité. Les axes d'amélioration à porter pour une meilleure efficacité de l'action sont déjà identifiés : réduire les délais de parution ; améliorer le contenu ; reporter les données d'observation sur les bases *ad hoc*, ce que confirme M. HELPIN en insistant sur le besoin de réactivité.

#### ❖ DEPHY - Chambre d'agriculture

M. Olivier CAREME présente les 4 réseaux de fermes DEPHY (45 fermes et 1071 ha en Martinique) et les problématiques et leviers rencontrés sur chaque culture.

M. Jean GROS-DESORMEAUX demande des précisions sur l'indicateur utilisé : l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) est un indicateur pour estimer l'utilisation d'une ou de plusieurs substances par rapport à une référence. Sur la question de M. EUGENIE, M. CAREME répond que ces IFT sont en cours de consolidation puisque les méthodes de calculs sont en évolution, ils seront communiqués aux agriculteurs par la suite. M. HELPIN insiste sur l'importance de pallier à ce manque d'indicateurs, et que le réseau DEPHY est une passerelle pour relever le défi de diffusion de pratiques économes en PPPs (en lien avec l'action 30 000 du plan Ecophyto).

Mme RENARD questionne sur les pistes de micro-mécanisation à développer en banane. M. David DURAL répond que 3 pistes sont développées actuellement : la débroussailleuse électrique ; l'adaptation d'une barre de fauche sur quad ; les engins télécommandés, qui viendraient en complément des couverts végétaux qui permettent de réduire la fréquence d'intervention. M. Thierry VILNA, ingénieur réseau DEPHY Banane, explique que des démonstrations de matériels sont régulièrement organisées. Tous les 2 mois, il travaille avec Banamart pour voir le matériel et le tester, les principaux problèmes rencontrés sont les terrains accidentés.

#### ❖ Transfert – Chambre d'agriculture

Mme Isabelle JEAN-BAPTISTE présente les différentes actions de transfert d'innovation réalisées sur les cultures maraichères, ananas, et canne à sucre, avec pour cette dernière un focus sur la débroussailleuse et la publication d'un livret à destination des producteurs.

#### ❖ Usages orphelins - CTCS

M. Olivier GROLLEAU rappelle le contexte de cette action, qui a été initiée en 2008 suite au constat d'un très faible taux d'usages pourvus sur cultures tropicales (13% à l'époque). Ce taux est monté à 30% en 2017, notamment grâce au développement de structures agréées « BPE » (« Bonnes pratiques environnementales ») dans les DOMs, dont le CTCS Martinique fait partie (leur agrément concerne les cultures tropicales, légumières et aromatiques).

Sur la question de M. HELPIN, M. GROLLEAU répond que les 7 essais mis en place en 2017 n'ont pas donné de résultats suffisamment concluants pour aboutir à une homologation. M. Jean IOTTI rappelle que les délais d'homologations sont très longs.

Mme Denise MARIE, Association Départementale des Consommateurs de la Martinique, félicite le travail des acteurs du plan Ecophyto, mais se questionne sur l'évolution des rendements, en citant notamment le cas de la filière ananas (dans les grandes surfaces - importation d'ananas du Costa Rica) et banane (qualité des produits – taches noires fruits) de Martinique. M. DURAL explique que l'objectif de Ecophyto est d'abord d'aboutir à un changement de pratiques pour limiter l'utilisation d'intrants (PPPs et engrais de synthèse), le maintien du rendement (et non pas son augmentation) est un objectif sous-jacent. M. IOTTI confirme que dans le cas de la filière ananas, l'absence de solution de lutte (chimique ou non) a conduit à une chute des rendements ainsi pour la filière banane, il a été observé quelques flétrissements du fruit l'année dernière. M. Frantz FONROSE et Mme MARIE soutiennent qu'il est nécessaire d'informer les consommateurs sur les efforts réalisés par les agriculteurs pour acquérir ce nouveau « savoir-faire ». De plus, les efforts des agricultures en terme de diminution des PPPs sont à souligner.

#### ❖ Protection Biologique Intégrée (PBI) - FREDON

Mme Elodie FRANÇOIS présente les 3 nouveaux ravageurs ayant fait l'objet d'un travail bibliographique en 2017 dans le cadre de l'action PBI : l'aleurode de l'anthurium ; la teigne des crucifères ; et le thrips du melon. Des expérimentations chez les producteurs sont en cours (2018) et les premiers résultats bientôt disponibles.

Pour répondre à la question de Mme Marie-France TOUL, l'acquisition de références bibliographiques est la première étape du processus et se base sur des recherches sur la macrofaune locale (notamment un inventaire en partenariat avec un entomologiste) et des enquêtes.

Le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Loïc MANGEOT et M. FONROSE s'interrogent sur les perspectives de cette action, notamment la diffusion à grande échelle et la commercialisation de la méthode. Mme FRANÇOIS répond que des auxiliaires de cultures de 3 ravageurs sont déjà en vente par la filiale de la FREDON (CHRYSAGRO), et que la promotion de cette méthode est réalisée auprès des agriculteurs tout au long de l'année. Cependant, le coût reste le frein principal à l'adoption de cette méthode. La FREDON forme les agriculteurs à l'utilisation des auxiliaires de culture, ils sont très collaboratifs. M. FONROSE souligne la prise de risque des agriculteurs dans leur changement de pratiques.

M. EUGENIE relate la mise en place de lutte biologique sur canne à sucre il y a une cinquantaine d'années pour lutter contre le *borer* (lépidoptère) ainsi il a été éradiqué par la mouche de Cuba, la mouche d'Amazonie et la guêpe d'Asie.

#### ❖ Zones non agricoles - DEAL

M. Christophe GROS présentent les actions menées en 2017 sur Jardins, Espaces Verts et Infrastructures (JEVI) suite à l'interdiction d'utilisation de PPPs dans les espaces publics le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il présente aussi les perspectives d'actions à mettre en place notamment avec l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'interdiction d'utilisation de PPPs par les particuliers. M. HATEAU précise que cette interdiction ne concerne que les produits les plus dangereux (qui seront uniquement à destination des professionnels munis d'un certiphyto). Les produits de base, utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle seront toujours en libre-accès.

#### ❖ Filière pérenne - APROMAR

Mme Gwénaëlle QUERNEAU-COTTIN présente les objectifs et le contexte dans lesquels s'inscrivent la mise en place d'une filière pérenne de gestion des déchets d'intrants agricoles en Martinique et la création d'un éco-organisme local en charge de cette mission. Mme QUERNEAU-COTTIN précise qu'une collecte ponctuelle a été organisée en 2017 concernant les Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP), les Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés (PPNU) et les Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF).

Mme MARIE et Mme RENARD s'interrogent sur le traitement et l'exportation de ces déchets après leurs collectes. Il est répondu par l'APROMAR, que les PPNU sont collectés puis exportés vers la métropole, dans une usine de traitement spécialisé. Les EVPP sont valorisés énergétiquement en Martinique (Incinérateur) et les EVPF ont été pré-traités (tri empotage) par un prestataire local, puis expédiés en métropole, puisqu'il n'y a pas de structure adaptée au traitement des plastiques non dangereux en Martinique (pas de possibilité de prise en charge par la SIDREP).

L'APROMAR rappelle que les collectes que l'association met en place ponctuellement, tous les deux ans, vient compléter le gros de travail de gestion des déchets réalisé par Banamart, tout au long de l'année.

La question des Produits Phytopharmaceutiques Non Identifiés (PPNI) est aussi abordée, puisque pour des raisons de réglementation, ces produits, de toutes sortes (biocides, PPPs dont l'emballage est illisible...), ne peuvent être pris en charge lors des collectes (il faut déterminer la classe de dangerosité pour l'export maritime).

Par ailleurs, le coût pour identifier la classe de dangerosité est élevé Mme QUERNEAU-COTTIN précise à M. FONROSE que le tonnage de ces produits est faible en Martinique. Dans l'attente de solutions, les PPNI restent stockés chez leurs détenteurs.

A la question de Mme Nadine CHEVASSUS sur les financements de la filière en France hexagonale, Mme QUERNEAU-COTTIN explique qu'ADIVALOR (filière volontaire de gestion des déchets d'intrants agricole de l'hexagone) est financée par les éco-organismes de chaque filière de l'agrofourmiture (COVADA pour les PPP, SOVEA pour les matières fertilisantes et CPA pour les plastiques) qui perçoivent les redevances des metteurs en marchés. Or, il n'y a pas de metteurs en marché en Martinique (hormis la SCIC MARTINIQUE, usine d'engrais), mais des distributeurs.

M. MANGEOT de l'ODE, précise qu'ADIVALOR a exclu de son périmètre d'actions (coordination et financement) les DOM (cf dernier accord cadre).

Il salut le travail mené par l'APROMAR pour la création d'un éco-organisme local. De plus, il demande si des aides relevant du FEDER pourraient être sollicités pour aider aux surcoûts liés à l'élimination de ces déchets. M. IOTTI répond qu'une aide sur le fret a été adaptée pour tenir compte de la problématique des déchets. Ce qui est confirmé par le SG.

M. MANGEOT rappelle qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, les produits JEVI seront interdits à la vente en magasin. Cette interdiction risque de créer un grand nombre de PPNU amateurs (stocks distributeurs). M. IOTTI explique que ce n'est pas le rôle de l'APROMAR ou du futur éco-organisme de répondre à la question des produits phytopharmaceutiques des particuliers.

Le problème de financement de la filière pérenne a été remonté à la CTM. Mme RENARD rappelle que les metteurs en marché ont aussi leur part de responsabilité dans le traitement de ces déchets, mais qu'un accompagnement de la CTM est à réfléchir pour trouver des méthodes alternatives.

Pour conclure, Mme QUERNEAU-COTTIN rappelle que dans le cas où il n'y aurait pas de **péréquation entre la Martinique et l'hexagone**, c'est-à-dire une mutualisation des coûts / éco-contributions, au niveau national, via l'organisation volontaire en place, le coût de traitement des déchets en Martinique serait de 7 à 20 fois plus cher qu'en hexagone. La position de l'APROMAR est de ne pas faire supporter ce surcoût aux agriculteurs martiniquais.

*[Départ de Mmes RENARD et TOUL]*

#### ❖ Communication 2017 – Chambre d'agriculture

Mme Hélène MARIE-NELY présente le groupe de travail communication, le budget et les actions retenues en 2017. M. le Secrétaire Général suggère de séparer les actions à destination du grand public et à destination des professionnels pour plus de clarté.

## APPELS A PROJETS

### ❖ GIEE – DAAF/SAF

Mme Camille LATOUR présente les Groupements d'intérêt Economique et Environnemental pour lesquels deux appels à projets sont ouverts jusqu'au 24 Août 2018 : le premier portant sur la reconnaissance de GIEE ; le second sur l'animation et l'appui technique aux GIEE ou collectifs émergents avec une enveloppe de 28 000€ disponible.

### ❖ Appel à projets Ecophyto 2017 – DAAF/SALIM

Mme Marie RAIMBAULT présente les 3 projets retenus en Martinique et celui concernant les 5 DOMs sur l'appel à projet national 2017.

### ❖ Communication 2018 – Chambre d'agriculture

Mme Hélène MARIE-NELY présente les projets retenus en 2018 pour une enveloppe totale de 17321€.

## PERSPECTIVES

### ❖ Plan d'actions – DAAF/SALIM

M. HATEAU présente le Plan d'actions pour réduire la dépendance de l'agriculture aux PPPs, publié le 24 avril 2018 par les ministres en charge de l'Agriculture, de l'Environnement, de la santé et de la Recherche. La déclinaison de ce plan au niveau local est encore en réflexion, cependant 2 actions phare seront à mettre en œuvre :

- la séparation du conseil et de la vente de PPPs
- la mise en place des Certificats d'Economie en Produits Phyto (CEPP) : système de points bonus/malus pour inciter les distributeurs de PPPs à mettre en place des actions pour favoriser l'agro-écologie.

M. DURAL fait part de son inquiétude vis-à-vis du retrait imminent des méthodes de lutte et des délais de mise en place des méthodes alternatives en contrepartie, et cite le cas de la disparition de la filière ananas locale. Mme QUERNEAU-COTTIN et M. EUGENIE poursuivent en rappelant que l'application des normes nationales dans le contexte de l'Outre-mer n'est pas toujours adaptée. M. le Secrétaire Général répond que l'objet de cette section est de prendre note des problèmes afin de les défendre au niveau du ministère. Notons que le retrait de substances chimiques avance avec une meilleure connaissance des risques associés, et qu'aucun délais n'est acceptable lorsque la santé publique est en jeu.

M. HELPIN indique que le renouvellement de la dérogation de l'asulame (herbicide utilisé en canne à sucre) n'est pas d'actualité, les professionnels de la canne devront bientôt rencontrer la DGAL, en réponse à la question de M. MANGEOT.

*[Départ de M. HELPIN]*

❖ Recherche et innovation - CIRAD

Mme Marie-France DUVAL présente les différents axes de travail du CIRAD. Sur la question de M. MANGEOT, M. DURAL explique que la parcelle expérimentale de banane en agriculture biologique sera placée dans une zone où la pression cercosporiose est moindre (Carbet, pluviométrie faible).

M. MANGEOT s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas plus de bananes issues de l'agriculture biologique en Martinique. M. DURAL, explique que cela provient principalement de la nécessité de traiter la cercosporiose reste présente dans les secteurs humides (maladie qui nécessite des traitements).

❖ RITA – Chambre d'agriculture

Mme JEAN-BAPTISTE présente les 8 projets retenus dans le cadre de l'appel à projet du PDR 2014-2020. Comme le remarque M. DURAL, de nombreux partenariats sont élaborés dans ce cadre, avec notamment : CIRAD, FREDON, CTM, les exploitations des lycées d'enseignement agricole, l'IT<sup>2</sup>, la chambre d'agriculture...

## CLOTURE

M. le Secrétaire Général clôture la séance en reprenant les paroles de Mme Denise MARIE et le besoin de communication, il insiste sur l'évolution du plan Ecophyto qui place dans ses priorités l'amélioration de la gouvernance et la nécessité de plus de cohérence entre les sections du COSDA.

M. IOTTI rappelle que la section 2, dédiée à Ecophyto associe pour la première fois les GIEE, la recherche, le RITA ainsi que la formation, et que le choix de gouvernance tend vers la fusion des sections 2 et 3 (Ecophyto/GIEE avec Recherche/Innovation/Formation) pour apporter une réflexion plus cohérente sur le devenir de l'agriculture martiniquaise.

Fin de la séance à 11h30

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Action	Décision	Acteur
Indicateur de suivi	Rattrapage des analyses de l'impact des PPPs sur l'eau en concentration moyenne	DAAF / SALIM
Surveillance biologique du territoire	Réduire les délais de parution; améliorer le contenu ; reporter les données d'observation sur EPIPHYT	Chambre d'agriculture
DEPHY	Consolidation des indicateurs de suivi : notamment IFT	Chambre d'agriculture
Filière pérenne de gestion des déchets agricoles	Accompagnement de la CTM à optimiser	CTM
Communication	Séparer les actions à destination des professionnels et particuliers	Chambre d'agriculture
Communication	Communiquer sur les actions Ecophyto au grand public	Tous les acteurs
Gouvernance	Rapprochement de la section 2 & 3 du COSDA	Préfecture - DAAF(SAF/SFD/SALIM) - CIRAD - Chambre d'agriculture - EPLEFPA